



SECTION  
DE LA  
VIENNE

## AUDIO CONFÉRENCE DIRECTION / SYNDICATS Lundi 1er février 2021 - 16h30

Une conférence téléphonique réunissant les organisations syndicales a été organisée en catastrophe par la Direction lundi 1<sup>er</sup> février à 16h30 sans nous en préciser l'ordre du jour. Nous pensions que le Directeur allait nous annoncer le nom de son successeur, mais non, pas du tout ! Il ne s'agissait que de nous présenter un point sur la situation sanitaire dans les services et nous faire la leçon sur les consignes à respecter, suite aux dernières décisions des autorités en la matière. Cette réunion à distance était co-animée par ~~Cédric Buisson, Bruno Montmorillon et Dominique Buisson~~.

En ouverture de la réunion, le Directeur a rappelé qu'aucun relâchement des consignes n'est à envisager et qu'il faut veiller plus que jamais au respect des mesures, qui s'adaptent aux évolutions de la situation : les règles de distanciation sont passées à 2 mètres entre les agents (au lieu d'1 mètre) et un espace de 8m<sup>2</sup> autour de chaque agent doit être observé.

Il a rappelé l'importance du masquage après avoir lui-même constaté que des agents en bureau collectif, tout là-bas du côté de Montmorillon (paraît-il), travaillaient sans porter de masque, ce qui l'a estomaqué (si, si).

Sur l'usage des masques en tissu, la Direction a assuré que tous ceux fournis par l'administration peuvent être utilisés. En revanche, les masques en tissu dits « artisanaux » ne peuvent plus être utilisés dans les services.

Les réunions et les formations restent limitées à 6 participants, intervenants et formateurs inclus.

La Direction a très lourdement insisté sur le télétravail. La règle fixée par les autorités est un télétravail à 100 % (5 jours sur 5). Les exceptions doivent être limitées. Sur les 120 télétravailleurs actuels dans la Vienne, toutes les conventions sont de 3 jours minimum. Chaque chef de service devra vérifier avec ses agents, au cas par cas, s'il y a un obstacle à un télétravail sur 5 jours. En l'absence d'obstacle, le temps télétravaillé pourra être étendu sur un simple échange courriel, sans rédaction d'une nouvelle convention.

Dans la Vienne, nous en sommes à 39 % d'agents équipés pour le télétravail, avec un objectif de 80 % dans le courant de l'année.

Pour rompre l'isolement des télétravailleurs, la Direction a fait une promotion appuyée à l'application Jitsi, qui permet d'effectuer des visio-conférences et a indiqué avoir demandé aux chefs de service de garder le contact avec leurs agents isolés chez eux, en les contactant au moins tous les deux jours.

Et puis, la plate-forme d'accompagnement psychologique est là pour aider les agents qui craqueraient à force d'être toujours tout seul.

Concernant les restaurants administratifs, nous sommes dans l'attente des dernières recommandations du Secrétariat Général. Pour l'heure, les consignes sont appliquées à savoir : pas de face-à-face, plusieurs services, distance entre les agents. Mais cela pourrait se gêner et il n'est pas exclu de fermer de nouveau les restaurants administratifs, comme lors du premier confinement.

Visiblement agacé, ~~Bruno Montmorillon~~, a martelé qu'il faut faire preuve de responsabilité en ne venant pas travailler lorsque l'on a des symptômes, même seulement grippaux à première vue. Par les temps qui courent, la probabilité pour que les symptômes soient ceux du COVID est trop forte.

Un exemple récent constaté à la Paierie Départementale est venu rappeler cette consigne de bon sens : un agent présentant des symptômes s'est rendu au bureau et a potentiellement contaminé un autre

agent qui, présentant à son tour des symptômes quelques jours plus tard, s'est également rendu au bureau. Tous les agents sont à l'isolement depuis jeudi. 6 agents sur 9 sont désormais en télétravail et le poste est fermé. Pour l'heure, une personne a été testée positive (le 11<sup>ème</sup> cas dans nos services depuis le mois de mars 2020). Les résultats des autres tests ne sont pas encore connus.

Le Directeur a tenu à rappeler que, contrairement au secteur privé, qui dispose de protocoles plus stricts, voire contraignant pour les salariés, on ne peut pas, dans la fonction publique, obliger les agents à télétravailler. Il faut compter sur le professionnalisme et la bonne volonté.

Et puis c'est pratique aussi pour l'administration : la règle, c'est « 5 jours sauf... ». Prenez par exemple la mise en place des SGC, si la charge de travail l'exige, il faudra réduire la part de télétravail, faire revenir les agents pour permettre la bonne mise en place et le bon fonctionnement de la structure. On ne va quand même pas stopper la casse des services pour une petite gripette.

Du côté de la Trésorerie de Poitiers Etablissements Hospitaliers, un cas positif a été détecté pour un agent du CHU travaillant au Service FACTurier (SFACT) et a entraîné un cas contact pour une de nos collègues partageant le même bureau. Le test s'est révélé négatif pour notre collègue et le bureau a été désinfecté.

Enfin, concernant les formations, la consigne est de reporter à chaque fois que cela est possible. A défaut, la règle est d'effectuer des formations à distance au moyen de dispositif de classe virtuelle. Ce ne sera pas le cas pour la formation à MEDOC WEB qui concerne nos collègues des SIP de Poitiers et de Châtellerauld que l'administration a décidé de priver de l'application DDR3. La bascule est prévue pour le 1er mars, mais il faut préalablement former les agents. Cette formation devrait se tenir en salle, en deux sessions, car il n'y a pas suffisamment de formateurs disponibles pour en envisager davantage dans la période restreinte (avant le 1<sup>er</sup> mars, congés scolaires, ...).

Nous avons demandé si le report de cette bascule pouvait être envisagé. Il nous a été répondu que ce sont les bureaux métiers de la Direction Générale qui ont fixé la date au 1<sup>er</sup> mars et ils refusent de la décaler malgré le contexte sanitaire. Deux sessions auront donc lieu dans les salles de formation de Riffault et dans la salle de réunion de Châtellerauld pour 8 agents en tout, répartis en deux groupes de 4. Il nous a été assuré que le reste des agents sera formé dans le cadre de nouvelles sessions, suivant le même format, courant mars.

Les services métiers de la DG semblent se désintéresser totalement des difficultés engendrées par cette bascule dans un environnement pareil.

Prenez soin de vous, protégez-vous, restez en forme, soyez vigilants sur vos droits. En cas de problème, de question, contactez-nous.